

Réunion extraordinaire du Conseil exécutif national Mercredi 8 mars 2017 Bureau national (salle de conférence 1967), 4º étage 100, rue Queen, Ottawa (Ontario)

PROCÈS-VERBAL,

<u>Présences</u>: A. Picotte (*président suppléant*), N. Burron, S. Maguire, S. Mullen, J. Porter, I. Borré (*membre du personnel de direction*), D. Blain (*membre du personnel de direction*), C. Vézina (*membre du personnel de direction*)

<u>Par téléconférence</u>: A. Butler, C. DesRochers, M. Collins, A. Nemec, S. Powell, N. Pothier et J. Squires

Invitées: Tannis Bujaczek (*présidente du CCR*) et Supriya Rao (*Pricewaterhouse Coopers*)

Absences excusées: N. Giannakoulis, J. Hove et P. Scholey

1. Appel nominal/observations préliminaires

Le président suppléant, A. Picotte, déclare la séance officiellement ouverte. L'atteinte du quorum est constatée.

2. Processus de vérification de l'identité/votes

La présente réunion extraordinaire du CEN a été convoquée dans le but de discuter des difficultés survenues récemment à l'égard des votes et de l'impossibilité de divulguer les résultats. Au début du processus de vérification, PWC a relevé des anomalies, ayant plus précisément découvert qu'il y avait des problèmes touchant les cartes d'identité avec photo que les gens avaient présenté pour prouver leur identité et voter. En faisant preuve de diligence raisonnable, on a établi clairement des critères précis concernant les pièces d'identité acceptées; cependant, plus de 400 personnes inscrites ne se sont pas conformées à la procédure convenue et ont téléversé des photographies inappropriées. Cela constitue un problème majeur, puisque toute cette procédure visait à confirmer l'intégrité et le contenu de la liste de membres formant la liste des électeurs et que, comme la procédure a été contournée, la liste fournie à Insite n'est pas représentative de l'électorat admissible à ce moment-là. On précise qu'il s'agissait d'une procédure bien définie et que des solutions de rechange avaient été établies et mises à la disposition des membres par l'ACEP.

La représentante de Pricewaterhouse Coopers, Supriya Rao, présente quelques éléments d'information/de contexte ayant trait à ce problème systémique et aborde l'aspect technique et l'incidence de cette épreuve. PWC cherche présentement à savoir auprès du CEN s'il convient d'offrir aux électeurs concernés une autre occasion de prouver leur identité ou si leur bulletin de vote devrait être considéré comme étant annulé.

La présidente du CCR, Tannis Bujaczek, affirme que le CCR n'a pas encore pu tenir de discussion approfondie sur la question. Le CCR veut s'assurer qu'il a à sa disposition les outils nécessaires pour diriger le processus électoral, ainsi que pour s'assurer que la liste des membres est exacte et qu'une possibilité équitable de voter est offerte aux membres admissibles. On réitère que la décision appartient au CEN, mais que le CCR l'appuiera, quelle que soit la décision qu'il prendra.

Chiffres globaux

- Des 3 603 membres qui se sont inscrits pour pouvoir voter, 485 personnes ont téléversé une autophoto, une photo de leurs enfants, une photo de fleurs, une photo d'animal de compagnie, un bonhomme-allumette, un drapeau, une photo obscène (un seul cas) et d'autres images bizarres.
- De plus, 14 personnes se sont inscrites en ne présentant aucune pièce d'identité, et 20 autres ont téléversé leur photo de passeport ou leur photo de carte de membre de l'ACEP.
- Enfin, des 3 603 personnes qui se sont inscrites, 984 ont été inscrites à la main par le Bureau national de l'ACEP (*en utilisant le processus de vérification sur place*).

Après avoir examiné l'information fournie, le CEN a envisagé les possibilités suivantes :

- 1. exclure les 485 personnes concernées
- 2. les inclure
- 3. retarder la diffusion des résultats et offrir à ces 485 personnes la possibilité de s'inscrire de nouveau, correctement cette fois-ci
- 4. tenter d'isoler les photos et de déterminer lesquelles ont été délibérément présentées à l'encontre des lignes directrices et lesquelles ont été présentées par des personnes qui ont commis une erreur de bonne foi

Les membres du CEN tiennent une discussion approfondie sur les moyens d'atténuer les risques auxquels l'ACEP est actuellement exposée, ainsi que sur les répercussions de la décision qui sera prise, et ils décident d'une démarche objective et pragmatique à adopter. Les membres du CEN tentent aussi d'évaluer la probabilité que certaines personnes aient changé leur photo de profil après avoir voté, pour éviter de laisser leur photo d'identité en ligne pendant une période prolongée. On débat pendant quelques instants de la possibilité d'informer les 485 personnes concernées de leur inadmissibilité au vote. Cependant, cela pourrait entraîner une atteinte à la confidentialité qui doit être assurée pour tous les votes.

Recommandations : Pourvu que cela soit effectué dans des délais et des paramètres stricts, on suggère d'offrir seulement aux membres qui ont utilisé leur photo de passeport une autre occasion de prouver adéquatement leur identité et de considérer tous les autres votes comme étant annulés. Par contre, on rappelle qu'un principe doit être respecté, que le

geste ait été posé à dessein ou non, et que le fait d'offrir aux membres une seconde occasion de prouver leur identité délégitimise le processus électoral, car les décisions et les exceptions de ce genre peuvent sembler arbitraires et être contestées. En outre, cela mine la confiance des gens à l'égard du processus. Certains membres s'opposent à cette idée et se disent convaincus qu'il faut donner une chance aux gens, en ce sens que leur mauvaise compréhension du processus, le cas échéant, ne devrait pas être retenue contre eux. D'autres membres concluent que PWC n'a pas fourni suffisamment d'information concernant ce qui peut être vérifié et audité dans le système pour aider le CEN à prendre une décision éclairée sur la question.

(S. Powell quitte la réunion à 18 h 21.)

Résolution nº 20170308-01

Attendu qu'il est établi que 519 des votes recueillis ont été exprimés par des électeurs qui n'étaient pas régulièrement inscrits sur la liste électorale,

Il est résolu que le CEN recommande au CCR de considérer les votes exprimés par des personnes non régulièrement inscrites sur la liste électorale comme des bulletins de vote gâtés et annulés.

Proposée par : M. Collins **Appuyée par :** S. Mullen **Vote enregistré :**

6 pour (M. Collins, A. Picotte, N. Burron, C. DesRochers, S. Mullen, J. Porter)

3 contre (A. Butler, S. Maguire et A. Nemec)

2 abstentions (N. Pothier, J. Squires)

Résolution adoptée

(M. Collins quitte la réunion à 18 h 58.) (J. Squires quitte la réunion à 19 h 7.)

Mesures de suivi : L'équipe de direction de l'ACEP procédera à une analyse des risques sur la question (*en formulant des réponses aux questions qui seront probablement posées à la suite de la décision*). Le CCR prendra également part à l'analyse, puisqu'il pourrait devoir trancher dans le cadre d'un processus de plainte d'après le paragraphe 3.12 du Règlement.

On demande à I. Borré d'obtenir un avis juridique sur la question auprès de Peter Engelmann. De plus, Pierre Lebel aura pour consigne de rédiger un message clair sur la décision demain, de sorte que le message puisse être publié avant l'après-midi. Les résultats du vote seront communiqués aux membres au milieu de la semaine prochaine.

Prochaines étapes : Le CEN décide que les 485 personnes en question ne seront pas avisées; on expliquera plutôt la situation de façon très générale, en indiquant qu'un problème est survenu et que le scrutin n'a pu être dépouillé, ce qui fait qu'on avise de nouveau les membres de la liste des pièces d'identité acceptées qui sont nécessaires pour

s'inscrire adéquatement, laquelle a été affichée sur le site Web. Le CCR attend que le comité des appels ait pris une décision avant de déterminer les prochaines étapes.

Les membres du CEN seront tenus au courant de l'évolution de l'affaire. On demande que le CEN soit tenu au fait de l'ampleur des plaintes découlant de la situation, et on dit qu'il faut envisager la possibilité que certains membres choisissent un recours judiciaire.

La séance extraordinaire du CEN est levée à 19 h 32, HAE.